

Certificat National de Compétence aux fonctions de délégué à la Tutelle aux Prestations Sociales

en application de l'arrêté du 30 juillet 1976

PUBLIC

- Etre titulaire ou du diplôme d'Etat d'Assistant de service Social
ou du diplôme d'Educateur Spécialisé
ou du diplôme de Conseiller en Economie Sociale et Familiale
ou du Brevet de Technicien Supérieur de Conseillère Ménagère
- Justifier de 3 années d'exercice professionnel dans la profession correspondant aux diplômes d'Etat ou Brevet, antérieurement à l'embauche en tant que Délégué à la Tutelle.

OBJECTIFS

Permettre d'apporter les connaissances utiles et spécifiques à la fonction de délégué avec la prise en compte de la dimension privilégiée des tâches qui incombent aux professionnels, dans une action sociale au croisement du juridique et de l'éducatif. Pour parvenir à cet objectif, il s'agira notamment :

- de répondre aux exigences d'un champ d'action qui nécessite des apports techniques et théoriques particulièrement ciblés dans trois domaines :
 - le cadre institutionnel comprenant la découverte de l'actualisation des données juridiques et sociales spécifiques aux tutelles,
 - le cadre technique qui prolonge les acquis de base dans le champ du travail social,
 - le cadre administratif relatif à la gestion des ressources familiales.
- de favoriser l'apprentissage de mécanismes professionnels permettant aux délégués une plus grande efficacité dans leur action.

CONTENU

- Aspects et cadres juridiques - 50 heures
- Gestion des services - 30 heures (organisation des pratiques tutélaires - l'usager, la famille - déontologie professionnelle)
- Pratiques budgétaires - 40 heures (surendettement - relation à l'argent - les saisies - le crédit)
- Analyse des pratiques professionnelles - 30 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques et théoriques
- Analyse des pratiques
- Validation par un certificat officiel de formation délivré par la DRASS Région Centre

PROGRAMME

La formation s'articule autour des axes suivants :

AXE 1 : La problématique sociale et juridique de la tutelle

- Introduction au droit, organisation juridique
- La loi de 1966 (T.P.S.), de 1968 (T.M.P.)
- Famille et adulte sous tutelle
- Dépenses familiales et facteurs influents

AXE 2 : Organisation institutionnelle et objets de la mesure de tutelle

- Organisation générale des services de tutelles, administrations et associations impliquées
- Tutelle et lois sociales récentes
- Panorama des prestations sociales
- La question de l'argent (aspect historique et philosophique)

AXE 3 : Usagers et usages

- Typologie et spécificités des usagers
- Les usages, ruses et évitements
- Les comportements d'achat
- Les dettes et leur sens
- Le rapport à l'argent du point de vue psychologique

AXE 4 : Tutelle et pratiques, les mandants, les acteurs, les partenaires de la tutelle

- La tutelle et la protection des enfants
- La tutelle et la protection des adultes
- L'exercice de la mesure de tutelle, notion de contrat et modes d'action
- L'approche budgétaire, l'économie familiale
- La collaboration des professionnels à l'intérieur du service, la circulation de l'information interne
- Les partenaires institutionnels : CHRS, Foyers d'hébergement, Polyvalence de secteur, AEMO...

AXE 5 : Les outils de la tutelle

- Surendettement et protection du consommateur
- Les procédures de saisie judiciaire
- Prêts et crédits
- La structure budgétaire, l'organisation du budget
- Les techniques comptables
- Procédures et circuits de financement des procédures

AXE 6 : Dimensions économiques et budgétaires de la tutelle

- Le marché des produits et services
- Le budget support de l'action
- Le budget sous tutelle
- La gestion au quotidien
- L'analyse des écarts, le rééquilibrage budgétaire

AXE 7 : Philosophie, éthique de l'intervention

- L'action tutélaire et l'autonomie de la personne
- La déontologie de la tutelle, le secret professionnel
- Les écrits professionnels, le compte rendu de l'action
- Les évolutions de la fonction de délégué
- Table ronde

Au terme des 150 heures de formation régulièrement suivies, le Certificat de Compétence aux fonctions de Délégué à la Tutelle aux Prestations Sociales est délivré par la DRASS Centre.

MODALITES		
Nombre de participants	8 à 15	Dates
Durée	150 heures - 7 sessions de 3 jours	Octobre 2005 à avril 2006
Lieu	ERTS	
Animation	<ul style="list-style-type: none">- juriste d'association de consommateurs,- clinicien travaillant auprès des personnes en difficulté d'insertion sociale,- magistrats,- huissier de justice,- conseiller en E.S.F.- représentant des services de surendettement- psychosociologue engagé auprès des services de tutelle,- représentants des services des administrations délivrant différentes prestations sociales	

RENSEIGNEMENTS

E.R.T.S. - Service Formation Continue
2032, rue du Général de Gaulle - B.P. 125 - 45161 OLIVET Cedex
☎ 02.38.69.18.69 📠 02.38.69.32.44
formation.continue@erts-olivet.org